



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°3/ 2019 - 2020

Réunion du 15 novembre 2019

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Gérard BAUMANN - Cyril CHAUMONT - Walter DE NARDIN - Marc HAENEL - Gérard JANTET - André PETTE - Dominique SCHOTT.

Excusés : MM. Jacques BOULOGNE - Michel COPINNE - Claude FLAGET - Maurice GAY - Jean-Luc EVRARD - Michel GOTTE - Pierre REY.

Assistent : Mme Nathalie RAMONET – MM. Jean-Pierre BELUCHE – Jean-Pierre DA PONTE - Patrick KRIEG – Mathieu LESAGE - Patrick PERRIN – Patrice RAMPON - Claude SIBLOT – Bernard VALSAQUE - Michel WIRIG.

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BERNARDSWILLER - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 031 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 24/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 06/05/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 24/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **BISCHOFFSHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 045 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 31/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 30/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 01/08/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 30/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **BOERSCH - COMPLEXE SPORTIF - NNI 67 052 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 31/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 30/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 30/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **LA BROQUE - STADE ALFRED LUTZ - NNI 67 066 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 09/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 18/03/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 30/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **GREDELBRUCH - STADE DU HAHNENBERG - NNI 67 167 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 23/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 24/10/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 23/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **MAISONSGOUTTE - STADE DU GIESSEN 1 - NNI 67 280 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 14/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 23/05/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 14/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **KINTZHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 239 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 31/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 23/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 08/03/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 23/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **NIEDERHASLACH - STADE ROBERT BRAUN - NNI 67 325 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 01/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 09/10/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 01/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **HEILIGENSTEIN - STADE DU LINDEL - NNI 67 348 02 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 11/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 17/05/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 11/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **OTTROTT - STADE SAINTE ODILE - NNI 67 368 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 28/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 28/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **URMATT - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 500 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 15/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 24/04/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 15/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **VILLÉ - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 507 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 10/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10/09/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **WOLXHEIM - STADE DE LA BRUCHE- NNI 67 554 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 03/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 03/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **BURNHAUPT LE BAS - STADE SAINT WENDELIN 1 - NNI 68 059 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 11/12/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 23/10/2019 suite à une modification de l'installation par la création d'un ensemble vestiaires.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 24/10/2019
- ✓ Plan des vestiaires

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 23/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SAINT AMARIN - STADE GENTNER 1 - NNI 68 292 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 05/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 07/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 07/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SAINTE CROIX AUX MINES – STADE MAURICE BURRUS 2 – 68 294 01 02**

Cette installation est classée en niveau FOOT A11 jusqu'au 01/01/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau FOOT A11 en date du 11/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A11 jusqu'au 11/09/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **NIEDERNAI – STADE DU PIÉMONT 2 – NNI 67 329 01 02**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau Foot A11 en date du 30/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 30/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SAALES – STADE MUNICIPAL – NNI 67 421 01 01**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau FOOT A11 en date du 18/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 23/04/2019

Elle propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A11 jusqu'au 18/09/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **STOTZHEIM – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 67 481 01 01**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 02/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 02/09/2019

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 02/09/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **OBERMORSCHWILLER – STADE MUNICIPAL – NNI 68 245 01 01**

Cette installation est classée en niveau FOOT A11 jusqu'au 24/04/2028.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 6 en date du 07/10/2019, suite à des travaux rectificatifs de traçage de l'aire de jeu.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 07/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SAINT LOUIS – STADE DE LA FRONTIÈRE 1 – NNI 68 297 01 01**

Cette installation était classée en niveau travaux du 28/02/2019 jusqu'au 31/07/2019.

La CRTIS reprend le dossier suite à une première demande formulée dans son PV du 12 septembre 2019 pour confirmer la réalisation des travaux et la demande de confirmation de classement en Niveau 3.

Pièces jointes :

- ✓ Rapport de Monsieur Gérard BAUMANN, Membre CRTIS suite à sa visite du 23/07/2019.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 3 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **SIERENTZ – STADE MUNICIPAL – 68 309 01 02**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 01/07/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau FOOT A11 en date du 04/11/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A11 jusqu'au 04/11/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ **SCHWEIGHOUSE SUR MODER – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 458 01 02**

Cette installation est classée en niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 05/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5SYE en date du 13/08/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Les tests in situ en date du 06/01/2019
- ✓ AOP en date du 30/10/2019

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5SYE jusqu'au 15/11/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **BISCHOFFSHEIM – STADE MUNICIPAL 3 - NNI 67 045 01 03**

Cette installation est classée en Niveau FOOT A8 sy jusqu'au 02/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau FOOT A8 sy en date du 30/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau FOOT A8 sy jusqu'au 30/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SIERENTZ – STADE MUNICIPAL 3 - NNI 68 309 01 03**

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 12/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE en date du 04/11/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Test in situ en date du 21/10/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

2.4. Changement de niveau de classement

➤ **BERRWILLER – STADE DU VIEIL ARMAND 4 - NNI 68 032 01 04**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 SYE jusqu'au 09/11/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5SYE en date du 03/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 30/10/2019
- ✓ Plan des vestiaires

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

➤ NIEDERSCHAEFFOLSHEIM – STADE DES BOULEAUX – NNI 67 331 01 01

Cette installation est classée en Niveau FOOT A11 jusqu'au 07/02/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (105m x 68m), sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 24 arroseurs de type Rain Bird FLEX800 à l'intérieur de l'aire de jeu.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan de drainage et des arroseurs
- ✓ Notice explicative des travaux
- ✓ Descriptif des arroseurs utilisés (Rain Bird FLEX800)

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

➤ BIESHEIM – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 68 036 01 01

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 23/08/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (105m x 68m), sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 35 arroseurs de type HUNTER I-25 (7 lignes de 5 arroseurs sur chaque ligne).

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan de situation
- ✓ Plan de drainage et des arroseurs
- ✓ Notice explicative des travaux
- ✓ Descriptif des arroseurs utilisés (HUNTER I-25)

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

➤ HAGENTHAL LE BAS – STADE DU LERTZBACH 2 – NNI 68 120 01 02

Cette installation est classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 28/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur le terrain d'entraînement (60m x 50m), sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 24 arroseurs (6 rangées de 4 arroseurs de 20m de portée avec programmateur).

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan de situation
- ✓ Plan de drainage et des arroseurs
- ✓ Notice explicative des travaux

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- PV du 05/11/2019

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ MULHOUSE - COMPLEXE SPORTIF DE LA DOLLER – NNI 68 224 04 01

Cette installation est classée en Niveau 5SYE jusqu'au 20/11/2024.

La Commission prend connaissance des tests in situ de qualité sportive et de sécurité réalisés le 10/11/2019 et les transmet au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ MERTZEN – STADE SAINT MAURICE 1 – NNI 68 202 01 01 –

Cette installation est classée en Niveau FOOT A11 jusqu'au 30/06/2019.

La collectivité souhaite, à l'occasion de travaux de renaturation du lit de l'Haltschbach agrandir le terrain de football pour qu'il réponde aux exigences d'un Niveau 5. Elle est invitée à déposer une demande d'avis préalable.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ SALMBACH – STADE DE LA LAUTER 1 - NNI 67 432 01 01

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 08/10/2019.

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 143,6 lux ; uniformité : 0,50 ; Rapport Emini / Maxi 0,18.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 08/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ SCHEIBENHARD – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 443 01 02

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E entraînement en date du 03/10/2019.

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 96,9 lux ; uniformité : 0,21 ; Rapport Emini / Maxi 0,09.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau E entraînement jusqu'au 03/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ TRIEMBACH AU VAL – STADE INTERCOMMUNAL DU GIESSEN - NNI 67 493 01 01

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E5 en date du 21/10/2019.

Documents reçus :

✓ L'attestation d'entretien en date du 21/10/2019

✓ Le certificat de conformité des installations électriques (DEKRA) en date du 11/09/2019

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 162 lux ; uniformité : 0,78 ; Rapport Emini / Maxi 0,63.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 21/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.2. Confirmation de classement

➤ **DUPPIGHEIM – STADE ARSENE WENGER - NNI 67 108 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 09/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en Niveau E4 en date du 01/11/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 266 lux ; uniformité : 0,79 ; Rapport Emin / Maxi 0,60.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **WEYERSHEIM – STADE DE LA ZORN 2 – NNI 67 529 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 21/06/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 03/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 164,1 lux, Uniformité = 0.73, Rapport Emini/Maxi = 0.48.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 03/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **WOLXHEIM – STADE DE LA BRUCHE – NNI 67 554 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 21/06/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 03/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 205 lux, Uniformité = 0.41, Rapport Emini/Maxi = 0.26.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 03/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **KOETZINGUE – STADE DE LA CROIX 1 – NNI 68 170 01 01**

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 29/11/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 24/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 158 lux, Uniformité = 0.82, Rapport Emini/Maxi = 0.70.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 24/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **ZIMMERSHEIM – STADE MUNICIPAL – NNI 68 386 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 25/11/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 02/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 157 lux, Uniformité = 0.57, Rapport Emini/Maxi = 0.27.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 02/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **ERNOLSHEIM SUR BRUCHE – PARC DES SPORTS 1 – NNI 67 128 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 02/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 115 lux, Uniformité = 0.60, Rapport Emini/Maxi = 0.32.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 02/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SCHWEIGHOUSE SUR MODER – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 458 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E entraînement jusqu'au 24/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement éclairage en Niveau E5 en date du 13/08/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 202,5 lux ; uniformité : 0,73 ; Rapport Emin / Maxi 0,55.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 15/11/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **HUNINGUE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 68 149 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E entraînement jusqu'au 27/09/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 27/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 110 lux, Uniformité = 0.64, Rapport Emini/Maxi = 0.35.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 27/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **RIESPACH – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 68 273 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 09/08/2018.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau E5 en date du 04/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 180 lux, Uniformité = 0.79, Rapport Emini/Maxi = 0.57.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 04/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SAINT AMARIN – STADE GENTNER 2 – NNI 68 292 01 02**

Cette installation était classée en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 09/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau E entraînement en date du 04/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 72 lux, Uniformité = 0.55, Rapport Emini/Maxi = 0.258.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau E entraînement jusqu'au 04/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **WITTENHEIM – STADE PIERRE DE COUBERTIN 2 – NNI 68 376 01 02**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 31/10/2019.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m 12 projecteurs AAA LUX WS – LED 1550 W / projecteur (3 par mât) et à 5,5m de la ligne de touche
- ✓ Emh à 184 Lux
- ✓ Fu à 0.82
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,70
- ✓ GR à 44,2
- ✓ Aire de jeu de 100,5 x 62 m

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

➤ CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- .1. Classements initiaux
- .2. Confirmations de niveau de classement
- .3. Changements de niveau de classement

➤ INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- .1. Classements initiaux
- .2. Classements provisoires
- .3. Confirmations de niveau de classement
- .4. Changements de niveau de classement

➤ RETRAITS DE CLASSEMENT

➤ DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- .1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- .2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- .3. Installations équipées d'un arrosage

➤ CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- .1. Classements initiaux
- .2. Confirmations de niveau de classement
- .3. Changements de niveau de classement

➤ PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

➤ PROCÈS-VERBAUX CDTIS

➤ AFFAIRES DIVERSES

➤ FAFA

➤ BAR SUR AUBE – STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 - NNI 10 033 01 01

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 03/03/2021.

La Commission prend connaissance de la modification de l'installation par la création d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement fédéral.

La Commission propose le maintien du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 03/03/2021. Elle demande le rapport de visite.

ECLAIRAGES

➤ CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- .1. Classements fédéraux initiaux
- .2. Confirmation de classement
- 10.3 Changements de niveau de classement

➤ CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- .1. Classements fédéraux initiaux
- .2. Confirmation de classement
- .3. Divers

➤ DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.2. Classements initiaux
- 1.3. Confirmations de niveau de classement
- 1.4. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **SERMAIZE LES BAINS - STADE MUNICIPAL - NNI 51 531 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 31/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 20/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Maurice GAY, Membre CRTIS en date du 31/10/2019
- ✓ AOP en date du 27/07/2000

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 31/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **SAINTE MENEHOULD – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 51 507 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 28/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE en date du 22/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée (2 vestiaires joueurs de 17m² et de 21m²)
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Maurice GAY, Membre CDTIS en date du 06/11/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

2.4. Changement de niveau de classement

➤ **TINQUEUX – STADE DE LA MUIRE 2 - NNI 51 573 01 02**

Cette installation était classée en niveau 5 SYE provisoire jusqu'au 07/10/2009.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau 5SYE en date du 30/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Maurice GAY, Membre CDTIS en date du 23/10/2019
- ✓ Test in situ en date du 06/06/2019

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau 6SYE jusqu'au 15/11/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **VITRY LE FRANCOIS – STADE FABIEN GHILONI 2 - NNI 51 649 01 02**

Cette installation est classée en niveau Foot A11 s jusqu'au 23/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau 5SYE en date du 10/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Maurice GAY, Membre CDTIS en date du 30/10/2019
- ✓ Test in situ en date du 02/09/2019
- ✓ AOP en date du 04/05/2000
- ✓ Plans vestiaires et terrains

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau 5SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ **CORMONTREUIL – STADE SERGE LÉCRINIER - NNI 51 172 04 01**

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E5 en date du 04/11/2019.

Documents reçus :

- ✓ Rapport de vérification installations électriques en date du 01/10/2019
- ✓ Mesure d'éclairage du stade en date du 23/10/2019
- ✓ Résultats éclairage en date du 04/10/2019

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 155 lux ; uniformité : 0,748 ; Rapport Emini / Maxi 0,60.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 04/11/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **VITRY LE FRANCOIS – STADE FABIEN GHILONI 2 - NNI 51 649 01 02**

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E5 en date du 10/10/2019.

Documents reçus :

- ✓ L'attestation d'entretien en date du 05/11/2019

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 141,1 lux ; uniformité : 0,70 ; Rapport Emini / Maxi 0,42.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 10/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.2. Confirmation de classement

➤ **EPERNAY – STADE PAUL CHANDON – NNI 51 230 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E3 jusqu'au 31/10/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en Niveau E3 en date du 14/11/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 311 lux ; uniformité : 0,71 ; Rapport Emin / Maxi 0,52.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E3 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **REIMS – STADE AUGUSTE DELAUNE - NNI 51 454 01 01**

Cette installation est classée en Niveau E2 jusqu'au 14/11/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en Niveau E2 en date du 04/11/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 1513 lux ; uniformité : 0,79 ; Rapport Emin / Maxi 0,61.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E2 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **MARBACHE - STADE MUNICIPAL - NNI 54 351 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 04/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 15/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Dominique SCHOTT, Membre CRTIS en date du 15/10/2019
- ✓ AOP en date du 27/07/2000

Non conformités à régler sans délais :

- hauteur des buts. Ecart relevé : 3 cm côté Est, 3 cm côté Ouest. La hauteur des buts sera réglée à 2,44 m (dans la tolérance de 10 mm).
- Le traçage de l'aire de jeu sera revu pour respecter la distance de 2,50m de dégagement entre les lignes de touche et la main courante (et/ou) les buts mobiles repliés.

Non conformités à régler pour le 30 juin 2020 :

- Actuellement les bancs de touche ne sont pas conformes, Il faut les remplacer par des modèles réglementaires.
- La main courante doit être fermée dans sa totalité. Les passages pour joueurs et officiels ou engins d'entretien doivent être fermés par barre coulissantes ou portillon.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 04/07/2029, sous réserve de la levée des non-conformités et de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changement de niveau de classement

➤ **COSNES ET ROMAIN – Plaine de jeux 2 – NNI 54 138 02 02**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 16/08/2029.

Elle vient d'être dotée d'un terrain synthétique répondant aux exigences du Niveau 5 SYE. La Commission prend connaissance de la demande de la commune de LONGWY propriétaire de l'installation et des documents joints :

- ✓ Engagement du Maire de LONGWY sur le délai de réalisation de nouveaux vestiaires.
- ✓ Fiche projet.

Au regard des éléments fournis, la CRTIS propose le classement de cette installation en Niveau Travaux (Niveau 5 SYE) jusqu'au 30 août 2021 et transmet à la CFTIS pour suite utile.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

➤ **JOEUF – COMPLEXE SPORTIF PLATINI 3 – NNI 54 280 01 03**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 26/09/2019.

La Commission prend connaissance du courrier de la mairie demandant la suppression de l'installation.

La Commission transmet le document au GT classement de la CFTIS pour enlever l'installation dans le fichier.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **CORNY - STADE JEAN GUICHARD 2 - NNI 57 153 01 02**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 en date du 11/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre de la CRTIS en date du 10/10/2019

Dimension : 98 x 55 – engazonnement très moyen – main courante sur 3 côtés (pour le niveau 6, une main courante d'une hauteur de 1 m à 1,10 m est obligatoire sur la longueur du terrain côté sortie des vestiaires).

Elle propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A11 jusqu'au 11/10/2029 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **FORBACH - STADE BRUCH - NNI 57 227 03 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 04/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 06/11/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 28/10/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 06/11/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SEREMANGE ERZANGE - STADE HENRI LORANG N° 1 - NNI 57 647 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 17/02/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 4 en date du 03/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 03/10/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **AMNEVILLE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 019 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 4SYE jusqu'au 12/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 4SYE en date du 21/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 21/10/2019
- ✓ Test in situ en date du 17/11/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 4SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **MOULINS LES METZ - STADE LOUIS ARMAND 1 - NNI 57 487 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 21/12/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE en date du 22/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 10/10/2019

Les tests de contrôle des qualités sportives et de sécurité de cette aire de jeu ont été effectués le 4/11/2019. La réception de ce document conditionne le classement définitif par la CFTIS.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **WOIPPY - STADE DU PÂTIS 2 - NNI 57 751 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 28/04/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE en date du 15/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 10/10/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **ST JULIEN LES METZ - STADE DE GRIMONT 2 - NNI 57 616 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 5 sy jusqu'au 04/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 sy en date du 07/11/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 04/11/2019
- ✓ Test in situ en date du 17/09/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 sy et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **SEREMANGE-ERZANGE - STADE HENRI LORANG N° 2 - NNI 57 647 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 13/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE en date du 03/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 10/10/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **THONVILLE - STADE JEANNE D'ARC - NNI 57 672 02 01**

Cette installation est classée en Niveau 5SYE jusqu'au 22/12/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE en date du 07/11/2019, suite à un changement de revêtement synthétique.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 05/09/2019
- ✓ Plan
- ✓ Test in situ du nouveau revêtement à effectuer. La réception de ce document conditionne le classement définitif par la CFTIS.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

2.4. Changement de niveau de classement

➤ **CLOUANGE – STADE MARCEL BELLINGER - NNI 57 143 01 01**

Cette installation est classée en niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 19/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau 4SYE en date du 10/10/2019, suite à un changement de revêtement synthétique.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CDTIS en date du 18/10/2019
- ✓ Test in situ du nouveau revêtement à effectuer. La réception de ce document conditionne le classement définitif par la CFTIS.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau 4SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- PV du 07/11/2019

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ DIEUZE – STADE JEAN MERMOZ 1 – NNI 57 177 01 01 –

Cette installation est classée en travaux jusqu'au 04/07/2012.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau travaux jusqu'en juin 2020.

La collectivité va construire des nouveaux vestiaires, elle a déposé un dossier FAFA.

Elle donne un avis favorable à la prolongation du classement TRAVAUX et transmet les documents au GT.

9. FAFA

➤ REMERING LES HARGARTEN – STADE DU SEITERT – NNI 57 570 01 01

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 20/11/2027.

La Commission prend connaissance de travaux de drainage.

Compte tenu des éléments transmis, la Commission propose le maintien du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 20/11/2027.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1 Classements fédéraux initiaux

10.2 Confirmation de classement

➤ ALSTING – STADE JOSEPH AUBERTIN – NNI 57 013 01 01

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 23/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 28/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 209 lux, Uniformité = 0.74, Rapport Emini/Maxi = 0.48.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 23/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ AMNEVILLE – STADE ANDRE VALENTIN – NNI 57 019 01 01

Cette installation était classée en Niveau E3 jusqu'au 14/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E3 en date du 21/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 398 lux, Uniformité = 0.78, Rapport Emini/Maxi = 0.59.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E3 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ AMNEVILLE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 57 019 01 02

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 09/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 21/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 151 lux, Uniformité = 0.78, Rapport Emini/Maxi = 0.60.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 09/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **CLOUANGE – STADE MARCEL BELLINGER – NNI 57 143 01 01**

Cette installation est classée en Niveau E4 jusqu'au 17/11/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 23/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 217 lux, Uniformité = 0.74, Rapport Emini/Maxi = 0.57.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **COCHEREN - STADE LÉON BROM-FRANCOIS KONRADY – NNI 57 144 01 02**

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 07/12/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 16/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 164 lux, Uniformité = 0.76, Rapport Emini/Maxi = 0.48.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 24/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **FEVES - STADE MUNICIPAL 2 – NNI 57 211 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 14/09/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 16/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 164 lux, Uniformité = 0.76, Rapport Emini/Maxi = 0.48.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 16/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **FORBACH – STADE DU SCHLOSSBERG 1 – NNI 57 227 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E3 jusqu'au 22/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E3 en date du 06/11/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 398 lux, Uniformité = 0.76, Rapport Emini/Maxi = 0.53.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E3 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **ILLANGE - STADE MUNICIPAL – NNI 57 343 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 26/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 12/11/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 153 lux, Uniformité = 0.79, Rapport Emini/Maxi = 0.65.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 12/11/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **LONGEVILLE LES ST AVOLD – STADE DE LA LORRAINE – NNI 57 413 01 01**

Cette installation est classée en Niveau E4 jusqu'au 17/01/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 16/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 227 lux, Uniformité = 0.82, Rapport Emini/Maxi = 0.70.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **NILVANGE – STADE LUCIEN NOIROT – NNI 57 508 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 13/11/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 08/11/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 127 lux, Uniformité = 0.85, Rapport Emini/Maxi = 0.64.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 10/11/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **PLAPPEVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 57 545 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 10/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 07/11/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 183 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini/Maxi = 0.5.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 10/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **ST JULIEN LES METZ – STADE DE GRIMONT N°1 – NNI 57 616 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 16/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 07/11/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 149 lux, Uniformité = 0.74, Rapport Emini/Maxi = 0.48.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 16/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.4 Changements de niveau de classement

➤ **HEMING – STADE PIERRE PESENTI - NNI 57 314 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E FOOT A11 jusqu'au 23/06/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement éclairage en Niveau E5 en date du 05/11/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 165 lux ; uniformité : 0,75 ; Rapport Emin / Maxi 0,58.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 05/11/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1 Classements fédéraux initiaux

11.2 Confirmation de classement

11.3 Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **MOULINS LES METZ – STADE LOUIS ARMAND 1 – NNI 57 487 01 01**

Cette installation était classée niveau E5 jusqu'au 16/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 22/10/2019.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m 12 projecteurs AAA LUX WS – LED 1550 W / projecteur (3 par mât) et à 4,5m de la ligne de touche
- ✓ Emh à 164 Lux
- ✓ Fu à 0.79
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,68
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 m

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ BAZOILLES SUR MEUSE – STADE DE LA VIGNETTE - NNI 88 044 01 01

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 06/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 21/10/2019 suite à une modification de l'installation par la création d'un ensemble vestiaires.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Walter DE NARDIN, Membre CRTIS en date du 21/10/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 21/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ MONTHUREUX SUR SAONE - STADE ROLLIN - NNI 88 310 01 01

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 11/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 21/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Walter DE NARDIN, Membre CRTIS en date du 21/10/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 11/05/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ GOLBEY – STADE DE LA HAIE LE DOYEN 2 - NNI 88 209 01 02

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E4 en date du 09/10/2019.

Documents reçus :

- ✓ L'attestation d'entretien du 08/10/2019.
- ✓ L'attestation de conformité de CITEOS en date du 03/10/2019

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 250 lux ; uniformité : 0,88 ; Rapport Emini / Maxi 0,69.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau E4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

10.2. Confirmation de classement

➤ EPINAL – STADE DE LA COLOMBIÈRE N° 1 – NNI 88 160 01 01

Cette installation est classée en Niveau E4 jusqu'au 15/11/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 12/11/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 314 lux, Uniformité = 0.76, Rapport Emini/Maxi = 0.63.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ PLOMBIERES LES BAINS - STADE DES GRANGES – NNI 88 351 01 01

Cette installation est classée en Niveau EFoot A11 jusqu'au 12/12/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot A11 en date du 22/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 108 lux, Uniformité = 0.40, Rapport Emini/Maxi = 0.17.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 22/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ SAINTE MARGUERITE - STADE MUNICIPAL – NNI 88 424 01 01

Cette installation est classée en Niveau E entraînement jusqu'au 02/09/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E entraînement en date du 12/11/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 46 lux, Uniformité = 0.39, Rapport Emini/Maxi = 0.20.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E entraînement jusqu'au 12/11/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

**Président de la CRTIS
Michel GENDRON**